



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA DU 30 JUIN 2025

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration,

Nous ouvrons cette séance du CSA en réaffirmant notre profonde inquiétude face à la persistance des difficultés structurelles au sein du centre de détention de Salon-de-Provence, qui compromettent à la fois la sécurité, les conditions de travail et la qualité du service public pénitentiaire.

Notre établissement subit pleinement un manque de moyens humains. Cet élément participe à une dégradation générale du climat de travail, marquée par une pression accrue sur les agents, un essoufflement et une augmentation préoccupante des incidents en détention.

A l'orée de la période estivale, le signal d'alerte est déjà bien visible : **Le sous-effectif constant !!!**

Dans ce contexte, **les ajustements improvisés** au quotidien ne peuvent constituer une réponse pérenne. Et permettez-nous de rappeler un élément fondamental :

C'est vous-même, Madame la présidente, qui avez reconnu lors d'un groupe de travail que la charte de gestion issue de 2016 n'est plus du tout en adéquation avec la réalité actuelle de notre établissement.

Dès lors, comment justifier que l'on continue à exiger des agents et particulièrement des chefs de poste qu'ils soient obligés de faire du bricolage au quotidien pour pallier au mode déserté, sans cadre de travail actualisé.

Ce n'est pas par la débrouille quotidienne que l'on résout les problématiques d'effectifs devenues chroniques. Cette méthode a atteint ses limites, et expose l'ensemble à une usure accélérée, des risques opérationnels et psycho-sociaux non maîtrisés.

Une charte des temps des officiers toujours non validée après plus de trois années d'attente.

Comment cela est-il possible que la charte locale des temps des officiers ne soit pas à l'ordre du jour ? Essentielle à une organisation rationnelle et équitable du travail, toutefois elle demeure toujours non validée. Ce retard nuit gravement à la lisibilité des règles applicables, fragilise la fonction d'encadrement et contribue à un sentiment d'abandon parmi les personnels concernés.

Nous réitérons nos exigences, concrètes et opérationnelles :

➡ **La présentation complète et transparente du plan de gestion RH pour la période estivale, précisant un vrai mode dégradé avec un appui ponctuel pour un redéploiement ciblé des ressources**

➡ **La Présentation de la charte des temps des officiers dans un délai rapproché**

Le fonctionnement de notre établissement ne peut plus reposer sur des réponses empiriques et improvisées. Il est urgent de rétablir une gouvernance fondée sur l'anticipation, la transparence et la garantie du respect des agents.

Nous attendons aujourd'hui des engagements concrets, à la hauteur de vos responsabilités.

Les membres du CSA **FO justice** du CD Salon-de-Provence